

Canoë-kayak et environnement : informer et persuader tant les adhérents que le public

Autor(en): **Scheidegger, Bruno**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport**

Band (Jahr): **55 (1998)**

Heft 7

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-998801>

Nutzungsbedingungen

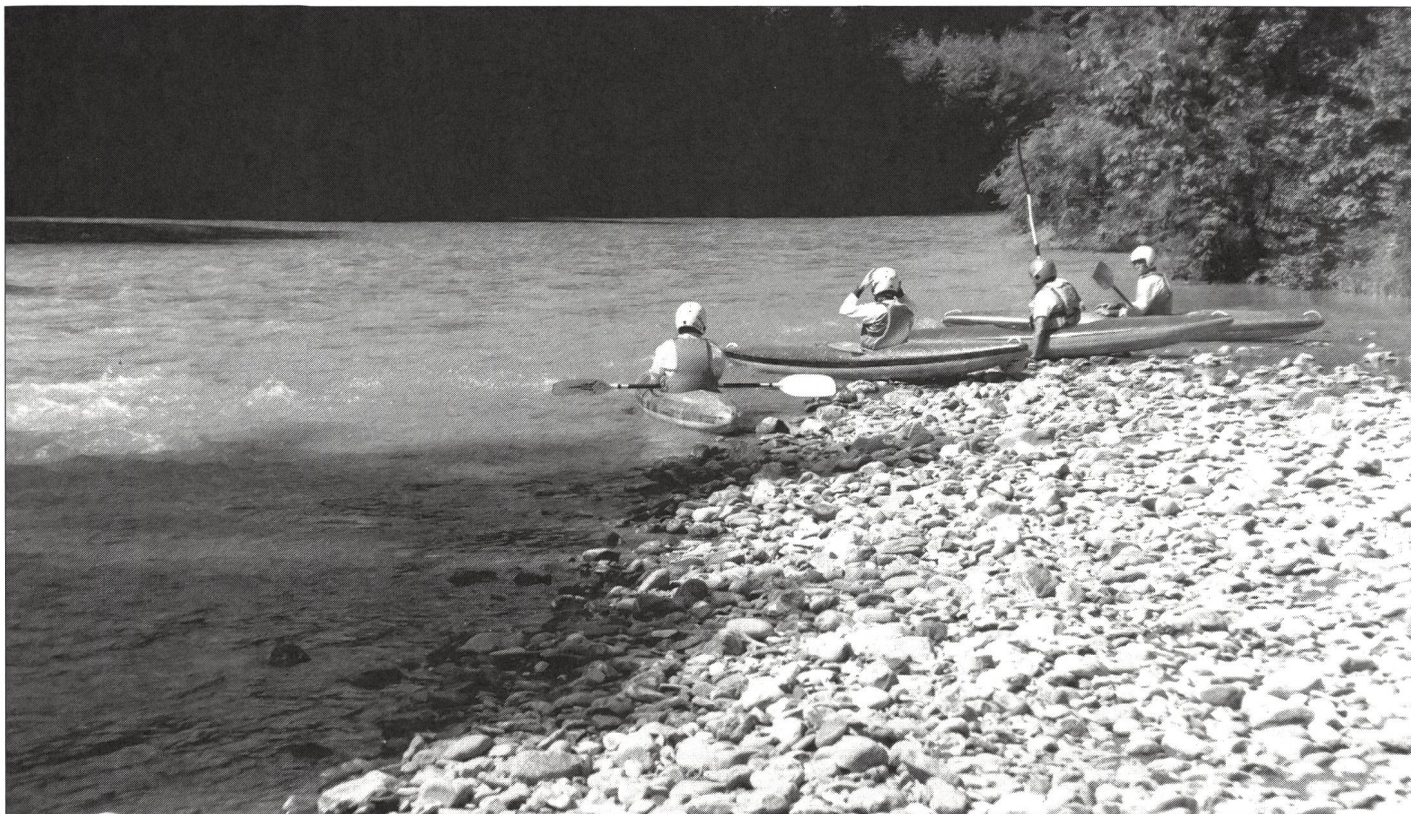
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Canoë-kayak et environnement

Informer et persuader tant les adhérents que le public

Bruno Scheidegger
Traduction: Dominique Balmer
Photos: Daniel Käsermann

Le canoë-kayak est un sport qui se pratique sur les cours d'eau, donc en pleine nature. Dans notre pays surpeuplé où chaque mètre carré de terrain est affecté à une ou plusieurs utilisations, l'accès aux torrents et rivières est forcément l'objet de conflits. L'auteur analyse les différents enjeux de ces conflits, en appelle à la responsabilité de chacun et s'oppose à la solution radicale que représenterait une interdiction.

Le canoë-kayak est un sport de plein air. Dans nos petites embarcations, nous approchons la nature de façon «équitable»: nous avançons par nos propres moyens et nous exposons aux forces et aux lois qui y règnent avec une vulnérabilité librement consentie. Pratiquer le canoëisme, c'est entretenir avec la nature un lien étroit. Le combat que l'on mène contre soi-même et contre la puissance du courant marque l'âme, qui s'imprègne par ailleurs des paysages et des

bruits, de toutes ces impressions auxquelles on se trouve confronté lors d'un parcours matinal le long des rives qui s'éveillent. Comme nous sommes sans cesse au coude à coude avec la rivière, nous vivons, dans notre canoë-kayak, des moments qui nous marquent profondément et qui constituent le fondement d'une attitude respectueuse de l'environnement.

Un sport tributaire de la nature

Une nature si possible intacte et librement accessible est indispensable à la pratique du canoë-kayak, du moins dans ces formes les plus fréquentes. Intacte, cela fait toutefois bien longtemps que la nature ne l'est plus: les zones habitées ne cessent de s'étendre, de même que les terres cultivées ou affectées à une autre

utilisation. Les sites laissés à l'état sauvage sont donc non seulement de plus en plus rares, mais aussi de plus en plus précieux.

Un ennemi commun: la civilisation

Environ 95% des cours d'eau praticables sont aujourd'hui endigués ou l'objet de concessions pour la production d'électricité. Une quarantaine de demandes de concessions pour de nouvelles usines hydroélectriques sont actuellement à l'étude. Les corrections de cours d'eau, la construction de routes et de chemins de fer, l'aménagement de décharges et les travaux de terrassement, mais aussi l'extension des zones habitées et le développement touristique sont autant de facteurs responsables de la raréfaction des sites naturels au bord de l'eau.

La population suisse continue d'augmenter. En raison de l'urbanisation croissante et des mutations que l'on observe dans le monde du travail – de plus en plus de personnes sont assises toute la journée –, les gens ont plus que jamais besoin de détente et de mouvement en plein air. Nous savons tous que les activités qui se pratiquent dans l'eau ou à proximité de l'eau ont la vertu d'être particulièrement reposantes. Incontestablement, le nombre des personnes attirées par l'eau ne cessera de progresser à l'avenir.

Le problème des poissons

Tant que nous pagayons au milieu de la rivière, nous ne faisons aucun mal aux poissons. Les zones critiques se situent à

Bruno Scheidegger est spécialiste en sciences naturelles et formateur pour adultes. En sa qualité d'associé de l'école de canoë-kayak de Versam, cela fait des années qu'il se penche sur les aspects juridiques et écologiques du canoëisme.

proximité de la rive, car c'est là que les poissons fraient, qu'ils cherchent leur nourriture et que se tiennent les alevins.

Il faut donc:

- faire attention durant la période de frai (cours supérieurs: de décembre à avril; cours moyens et inférieurs: de mars à avril); éviter tout particulièrement les gravières, c'est-à-dire les zones peu profondes avec du courant qui ont un fond graveleux;
- éviter les zones de végétation subaquatique (où les poissons viennent chercher leur nourriture);
- choisir des secteurs sablonneux pour mettre les embarcations à l'eau et pour regagner la rive.

Le problème des oiseaux

Les oiseaux qui nichent à proximité de la rive sont sensibles au bruit et n'aiment pas que l'on s'approche de leur nid. Les œufs d'un oiseau qui quitte son nid parce qu'il a été effrayé par un canoëiste peuvent refroidir au point de ne plus parvenir à éclosion. Il arrive aussi que des oisillons effarouchés ne retrouvent plus leur mère.

Il faut donc:

- être attentif à ce qui se passe sur la rive; lorsque l'on observe un oiseau qui prend la fuite ou même des jeunes effarouchés, il faut éviter tout bruit inutile et veiller à rester à distance de l'animal;
- contourner les zones de retrait des oiseaux aquatiques;
- apprendre à connaître les oiseaux indigènes et leur mode de vie.

C'est à la limite de l'eau et de la terre que se situent les biotopes qui ont la plus grande valeur écologique pour la faune et la flore. On y trouve en effet près de 1500 espèces de végétaux, soit à peu près la moitié de la flore indigène. Cette étonnante variété de plantes est complétée par une multitude d'animaux: insectes, batraciens, poissons, oiseaux et petits mammifères, qui cherchent abri et nourriture à proximité des rives. Il n'est dès lors pas surprenant que les organisations de protection de la nature insistent tout particulièrement pour obtenir la conservation et la mise sous protection des roselières, des bois et des zones graveleuses bordant les cours d'eau.

Le problème des transports

Dans notre embarcation, nous avançons par nos propres moyens. Si la pratique du sport en tant que telle ne libère aucune substance nuisible, nous devons néanmoins accéder au torrent avec tout notre matériel.

Il faut donc:

- veiller à ce qu'il y ait un bon rapport entre le temps passé sur la rivière et le temps nécessaire aux déplacements;
- limiter le plus possible les déplacements en voiture en prenant le train ou

le vélo, en voyageant à plusieurs dans la même voiture ou encore en faisant de l'auto-stop;

- éviter le plus possible les transports en restant à proximité du hangar à bateaux. Pour diversifier l'entraînement, changer de type de bateau (par exemple pour le kayak-polo, le squirt ou la course en ligne).

Le problème des rives

Les rives des lacs et des rivières sont les zones qui abritent la plus grande variété d'espèces vivantes. Les roselières, les rives boisées et les bancs de gravier sont des habitats en voie de disparition tant pour les animaux que pour les plantes.

Il faut donc:

- sortir le moins possible des chemins et sentiers battus lorsque l'on circule sur la rive;
- utiliser les aires de repos existantes, de même que les endroits habituels pour mettre les embarcations à l'eau et pour regagner la rive;
- porter son embarcation jusqu'à l'eau et renoncer à s'élancer de la rive afin de ne pas abîmer la végétation;
- respecter les réserves naturelles, aussi petites soient-elles.

Le canoë-kayak et la protection de la nature

Si, il y a dix ans, la question du canoë-kayak et de l'environnement se réduisait encore essentiellement aux aspects de la pollution de l'environnement provoquée par ce sport (déplacements en voiture, déchets abandonnés en route, matériaux utilisés et élimination de ces matériaux), elle porte aujourd'hui principalement sur l'antagonisme existant entre le besoin de

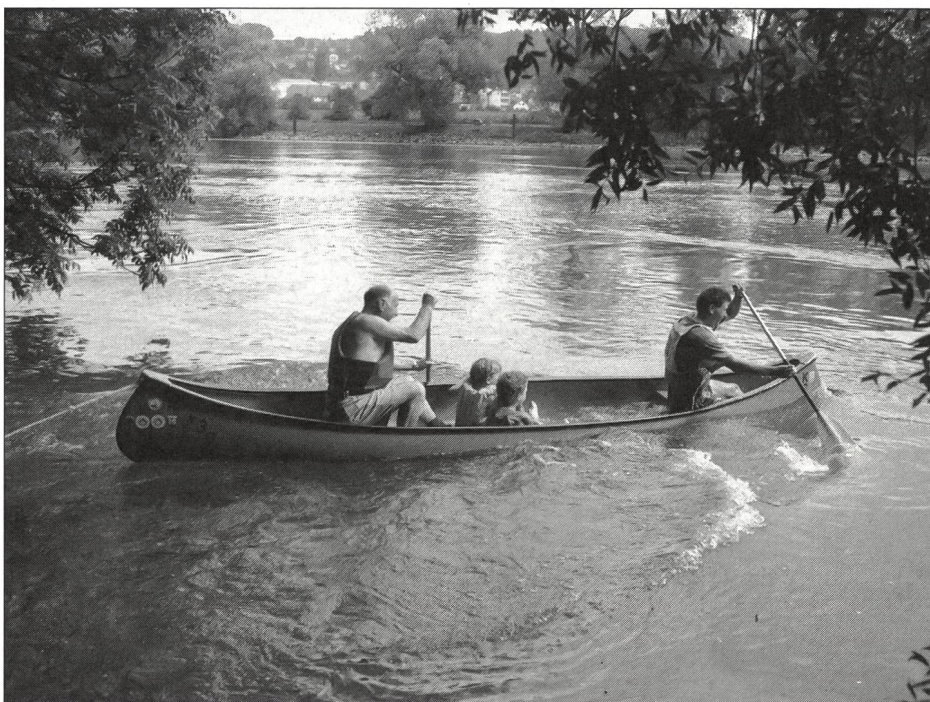
se mouvoir librement dans la nature qu'éprouve l'être humain et les restrictions nécessaires à la conservation de cette même nature. Tentons d'expliquer ce changement d'optique.

L'ordonnance du 15 novembre 1992 sur les zones alluviales a pour objectif de préserver les zones alluviales de Suisse. En vertu de ses dispositions, les cantons sont tenus de conserver intactes les plus précieuses d'entre elles. Ils doivent plus particulièrement:

- conserver et développer la flore et la faune typiques des zones alluviales;
- conserver et, pour autant que ce soit judicieux et faisable, rétablir la dynamique naturelle du régime des eaux et du charriage.

Pareille protection est en fait dans l'intérêt du canoëisme dans la mesure où il est pratiqué dans un esprit d'harmonie avec la nature. La majeure partie des zones alluviales d'importance nationale se situent en effet au bord des rares rivières de Suisse qui sont encore intéressantes pour la pratique du canoë-kayak. Les cours d'eau laissés à l'état naturel bordés d'une végétation sauvage et variée et dont le régime des eaux a conservé sa dynamique naturelle sont en effet exactement ce dont rêvent les canoëistes. Dommage que les adeptes du canoë-kayak et les défenseurs de la nature aient des conceptions si divergentes des mesures qu'ils jugent nécessaires à l'exécution de l'ordonnance sur les zones alluviales.

Dans le canton de Berne, par exemple, il est prévu d'interdire le passage des canoës-kayaks dans les zones alluviales afin de protéger la flore et la faune, notamment les oiseaux durant la couvaison. Lorsque la zone en question se situe dans une gorge ou sur un parcours difficile d'accès tels que l'on en trouve sur la Sin-



gine, la Simme ou encore l'Engstligen, une telle mesure équivaldrait carrément à une mise à ban de la rivière.

Un défi...

Il y a un quart de siècle que nous avons dû nous faire à l'idée que les roselières sont des biotopes rares abritant des espèces animales menacées, donc des endroits à éviter. Au début, cela n'a pas toujours été facile: les canoéistes avaient pris l'habitude de considérer comme acquis le privilège de pouvoir, avec leurs petites embarcations maniables à souhait, accéder aux coins les plus retirés et les plus idylliques pour la sieste ou pour un après-midi à deux. Aujourd'hui, la mise sous protection des roselières est parfaitement bien acceptée dans le milieu du canoë-kayak. Dans une Suisse où tout le monde se sent de plus en plus à l'étroit, les canoéistes devront, bon gré mal gré, se faire aussi à l'idée que les zones alluviales et les gravières sont des espaces sensibles dans lesquels ils n'ont rien à faire à terre.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas défendre nos intérêts dans la discussion qui a lieu à l'heure actuelle: si les interdictions et la mise à ban de rivières sont des solutions simples pour les autorités et les organismes de protection de la nature, elles sont souvent difficiles à justifier d'un point de vue objectif. Il importe en effet de se pencher de plus près sur l'importance accordée aux différents intérêts, de se demander si les autorités n'ont pas tendance à avoir deux poids et deux mesures, si tous les utilisateurs sont bien mis sur un pied d'égalité. Ne serait-il pas possible d'édicter des réglementations moins contraignantes qui soient à la fois plus équitables et tout aussi efficaces? S'il s'agit de protéger

un oiseau en train de couvrir à terre, une interdiction de la rivière aux canoë-kayaks paraît difficilement justifiable. Quant à l'interdiction de mettre pied à terre, elle n'a un sens que durant le temps de la couvaison. Si les pêcheurs et les randonneurs ont le droit de circuler sur les rives, il est difficile, pour les canoéistes, de comprendre pourquoi ils n'auraient pas le droit, eux, d'aborder.

... également pour les institutions

Le canoéisme se pratique dans un espace public. En d'autres termes, les règles régissant l'utilisation de notre terrain de sport sont fixées dans le cadre de la procédure législative aux niveaux fédéral et cantonal. Si l'on peut en principe librement circuler en canoë-kayak sur les cours d'eau publics, il ne s'agit pas là d'un droit garanti une fois pour toutes. Il doit au contraire être renégocié avec la société à chaque fois que des exigences ou des droits supérieurs sont invoqués.

C'est là qu'ils sont tous appelés à intervenir: les organismes publics ayant des contacts avec les canoéistes, la Fédération suisse de canoë (FSC), Jeunesse+Sport ainsi que les clubs et organisations privées. C'est à eux qu'il appartient de défendre les droits du canoéisme et d'engager une discussion sur la valeur sociale des sports pratiqués dans la nature. Ces mesures à elles seules, toutefois, ne suffisent pas. Les adeptes de ce sport sont trop peu nombreux pour parvenir à se faire entendre efficacement au niveau fédéral. Ils ont besoin du soutien des grandes organisations sportives et de partenaires expérimentés dans le domaine du sport et du droit (de l'environnement). Soutenue par l'EFSM, la FSC a, avec le concours de l'AOS, lancé un pre-

mier projet destiné à lui permettre de mieux défendre ses intérêts dans le cadre de l'exécution de l'ordonnance sur les zones alluviales.

Une question d'état d'esprit

Si des règles de conduite destinées aux canoéistes peuvent les inciter à réfléchir, ce sont en définitive leur comportement et leurs connaissances qui détermineront leur attitude écologique et sociale. Un individu qui se considère comme faisant partie de la nature et de la société réfléchira forcément à la manière dont il convient de partager son espace vital avec les autres êtres qui y vivent (personnes, animaux, plantes). Ceux qui, au contraire, n'ont d'yeux que pour leurs propres besoins finiront inévitablement par s'imposer aux autres et par traiter la nature comme un simple décor, comme une toile de fond mettant en valeur leurs propres activités.

Les institutions qui servent de cadre au canoéisme ont encore une autre mission importante: convaincre les canoéistes que la protection des zones alluviales est un problème qui les concerne tous personnellement. Il est en effet trop facile de considérer qu'il s'agit d'un problème à régler par la fédération, d'un problème qui ne peut être résolu qu'au niveau politique et que les canoéistes en tant qu'individus ne peuvent donc rien faire.

Tous les adeptes du canoë-kayak, qu'ils pratiquent ce sport pour le plaisir ou en compétition, qu'ils soient organisés ou non, tous doivent apprendre à se conformer à des règles nouvelles: par exemple s'arrêter où tous les autres s'arrêtent ou éviter un banc de gravier «à cause d'un petit oiseau» et renoncer à aborder. A l'heure actuelle, bon nombre de canoéistes n'ont cependant pas encore les connaissances nécessaires pour pouvoir respecter ce type de règles. Si la nécessité d'informer est généralement reconnue, le besoin de s'informer, lui, est souvent encore loin d'être suffisamment développé.

Les institutions encadrant le canoë-kayak se trouvent prises entre deux feux: face aux adhérents, elles sont contraintes d'établir des règles de conduite parfois strictes et de les faire respecter; dans leurs rapports avec l'extérieur, il est de leur devoir de lutter contre des restrictions injustifiées et exagérées. Une situation inconfortable dans laquelle il n'est pas toujours facile de rester crédible.

Efforçons-nous donc tous ensemble de:

- discuter de manière objective et fondée;
- rechercher des solutions globales au lieu de décider à la va-vite de mesures partielles qui pourraient ensuite se révéler préjudiciables à d'autres sports aquatiques. ■

